

**AMBASSADE DE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI**



**A
BRUXELLES**

COMMUNIQUE N°204.03.04/1075/MAEIRCD/2026, RELATIF A L'ENROLEMENT PARTIEL DES ELECTEURS DE 2027, EN FAVEUR DE LA DIASPORA BURUNDAISE DE BELGIQUE, DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG ET DE SES ENVIRONS QUI N'ONT PAS ETE INSCRITS LORS DES ELECTIONS DE 2025 POUR DES RAISONS DIVERSES.

L'Ambassade de la République du Burundi auprès du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et de l'Union Européenne porte à la connaissance de la Diaspora burundaise de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, que l'enrôlement des membres de la diaspora burundaise qui n'ont pas été inscrits pour les élections de 2025, **est prévu du 26 au 28 octobre 2026**, dans les bureaux de l'Ambassade du Burundi, sis à l'Avenue Square-Marie Louise, 46, 1000 Bruxelles.

Cet enrôlement concerne uniquement les trois catégories suivantes :

1. la population en âge de voter en 2027, c'est-à-dire de 18 et plus;
2. la population en âge de voter rapatriée après enrôlement des électeurs de 2024 ;
3. d'autres burundais non enrôlés en 2024, pour des raisons diverses.

L'Ambassade de la République du Burundi auprès du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et de l'Union Européenne remercie d'avance les membres concernés de la Diaspora burundaise de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et de ses environs, qui viendront se faire enrôler pour participer à cet important évènement patriotique, prévu le 03 mai 2027.

Fait à Bruxelles, le 24 octobre 2026.

